



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GENERAL

TRANS/WP.29/ 918  
17 avril 2003

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS et FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

PROJET DE COMPLÉMENT 3 AU RÈGLEMENT No 98

(Projecteurs équipés de sources lumineuses à décharge)

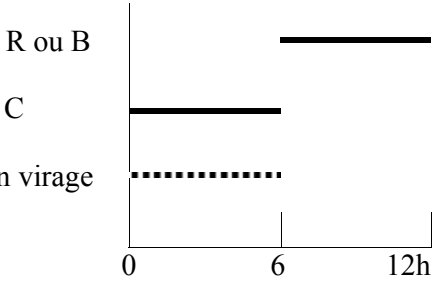
Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté à sa vingt-troisième session par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié, suite à la recommandation du WP.29 adopté à sa cent vingt-neuvième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2003/11, sans modification (TRANS/WP.29/909, par. 123).

---



3. C+B (HC B/) ou HC/B ou C+R (HC/R)

Source lumineuse complémentaire correspond à l'éclairage en virage



\_\_\_\_\_ "